

CADA ACCES MULHOUSE

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

La décision d'admission en centre d'accueil est prise par l'Office français d'immigration et d'intégration en fonction de la disponibilité des places, de la structuration des ménages et du degré de nécessité de mise à l'abri ou de protection (présence d'enfants, femme enceinte, état de santé, vulnérabilité particulière...). Le centre est financé par l'État et le contrôle assuré par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations.

Public accueilli	Hébergement	Accompagnement	Équipe
Personnes étrangères victimes ou craignant des persécutions et réclamant la protection de la France, sans solution d'hébergement ni ressources établies. 173 personnes accueillies : personnes seules, couples ou familles.	86 places en appartements diffus à Mulhouse et dépendantes de l'équipe Preiss (centre ville) 87 places en appartement diffus à Mulhouse et dépendantes de l'équipe Isly (face à la gare)	- Procédure et dossiers d'asile, droit au séjour - Couverture maladie et soins - Scolarisation, socialisation et intégration - Gestion du quotidien - Insertion : logement, emploi, langue.	1 directeur 1 secrétaire 2 cheffes de service 9 intervenants sociaux 1 homme d'entretien 2 agents de service

